



## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITE DE SUIVI DES ACCORDS DU 26 FEVRIER 2022

**Date :** 13 décembre 2024

**Lieu :** Ministère de la Fonction publique et de la Réforme du Service public

**Démarrage :** 16H 36 minutes

**Ordre du jour :**

1. Présentation du niveau d'exécution des accords
2. Evaluation de la partie syndicale

**Participants :**

- **Le Gouvernement représenté par :** le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme du Service Public (MFPRSP) ; le Ministre de l'éducation nationale (MEN); le représentant du Ministre de la Formation Professionnelle et Technique (MFPT) ; le représentant du Ministre des finances et du Budget, le représentant du Ministre de l'Urbanisme, le représentant du ministre du travail ;
- Les **institutions du dialogue social** (HCDS, CDS/SEF)
- Les **syndicats représentatifs du G7** (SAEMSS, CUSEMS, CUSEMS/A, SELS, SIENS, UDEN et SNELAS/FC)
- Les **organisations de la société civile actives dans le domaine de l'éducation et de la formation** (COSYDEP, Coalition EPT1, Coalition EPT2, UNAPES)

A l'entame de la rencontre, les syndicats représentatifs du G7 ont procédé à la remise symbolique d'une contribution financière au Ministre de l'Education nationale en guise de soutien aux sinistrés de la crue du fleuve Sénégal. Ce geste de solidarité est tout à fait salué par le Président du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), le Ministère de l'Education nationale (MEN) et le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme du Service Public (MFPRSP).

### I. **Présentation du niveau d'exécution des accords par le Directeur Général de la Fonction Publique (DGFP) :**

La présentation du niveau de mise en œuvre des accords faite par le DGFP s'est uniquement appuyée sur le protocole du 26 février 2022 en faisant fi des autres engagements souscrits par le Gouvernement du Sénégal avec les syndicats d'enseignants. Ainsi, elle a mis l'accent sur :

- **La rémunération des personnels de l'éducation :** prime scolaire, indemnité de contrôle et d'encadrement pédagogique (ICEP), Indemnité de Recherche Documentaire (IRD), relèvement du point indiciaire, défiscalisation de l'indemnité de logement ;
- **Examen des textes** du CFEE, du BFEM et des Ecoles Franco-arabes (EFA) encore en cours ;



- **Situation des enseignants décisionnaires** dont le projet de décret n'est pas encore finalisé ;
- **Interconnexion des plateformes des ministères** avec notamment le dialogue entre MIRADOR et de Girafe réalisé à 80% dans l'attente de la finalisation en fin décembre ;
- **Engagement des parties prenantes à veiller** à la fois à un apaisement du climat social, un meilleur pilotage pour la qualité du système, la garantie d'une efficacité et d'une efficience du système, la systématisation d'une éducation de qualité.

## II. Evaluation de la partie syndicale :

A l'issue de cette présentation, la réaction de la partie syndicale s'est traduite, d'abord, par un plaidoyer pour la fonctionnalité du Comité de Suivi des Accords (COMSA) qui tarde à répondre à l'esprit de sa création en faveur d'un dialogue permanent entre les acteurs du secteur public de l'éducation et de la formation.

Les observations de la partie syndicales ont porté sur différentes questions contenues dans le tableau ci-dessous :

| ACCORDS                                  | NIVEAU DE MISE EN OUVRE                                                             | ATTENTE DE LA PARTIE SYNDICALE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Rémunération</b>                   | Respect des engagements du protocole de 2022                                        | Prise en compte des indemnités des conseillers pédagogiques en langue arabe au niveau des IEF dans le cadre de la revalorisation ;<br><b>Harmoniser le paiement des indemnités pour les EFA</b><br><b>Equité salariale</b> au profit des enseignants après l'étape de la revalorisation.                                                                                                                                                                                      |
| <b>2. Gestion de la carrière</b>         | Digitalisation en cours avec une interconnexion de MIRADOR et Girafe réalisée à 80% | Fin des <b>lenteurs administratives, véritable</b> indicateur de la non effectivité de la digitalisation<br>Extension des compétences des bureaux relais du PAMA peinant à répondre aux attentes fortes des usagers ;<br>Prise en charge diligente des instances des CAP de 23 et années antérieures ;<br>Accélération de la progression des dossiers au niveau des étapes du circuit extérieur (masse salariale, direction du budget, contrôle financier, signature et SGG). |
| <b>3. Reversement des décisionnaires</b> | Décret dans le circuit au SGG                                                       | <b>Retrait du décret dans le circuit pour une véritable prise en compte des observations de la partie syndicale ;</b><br>Trouver une solution définitive à la lancinante question de la pension de retraite des décisionnaires par une approche uniformisée par l'indexation de la pension de retraite à un taux de 85% du dernier salaire de l'enseignant ;                                                                                                                  |



|                                        |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4. Formation diplômante</b>         | Processus en cours | <p>S'inscrire dans une dynamique de matérialisation de la formation diplômante universelle pour une absorption diligente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des demandes de MPS,</li> <li>✓ des besoins de formation des chargés de cours,</li> <li>✓ des chargés de cours en EPS</li> <li>✓ des enseignants issus du recrutement spécial, I</li> <li>✓ des MEPS en attente de formation,</li> <li>✓ des candidats au concours des passerelles professionnelles,</li> <li>✓ de la formation des administrateurs scolaires.</li> </ul> <p>Tenir des commissions de sélection des bénéficiaires de la mise en position de stage</p> <p>Etendre les efforts de formation au secteur de la formation professionnelle ;</p> <p>Ouvrir des perspectives de formation aux administrateurs scolaires ;</p> <p>Trouver une solution au blocage de la FAD des chargés de cours au niveau de la FASTEF suite au dysfonctionnement dans le paiement des bourses.</p> |
| <b>5. Habitat / logement</b>           | Processus en cours | <p>Mettre à disposition les titres de propriétés des parcelles non viabilisées octroyées à différents syndicats ;</p> <p>Apurer les prêts au logement DMC plombés par des lenteurs ainsi que de nombreuses contraintes variables d'une banque à une autre ; lotir les ZAC de Déni Birame Ndao, de Louga et de Ziguinchor non encore disponibles ;</p> <p>Trouver des solutions aux difficultés dans les sites des enseignants de Mbour4 et de la ZAC de Kounoune</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>6. Paiement des rappels</b>         | Processus en cours | <p>Respect de l'engagement du gouvernement à procéder à l'apurement des rappels par la mise sur pied d'un fonds autonome de 140 milliards à cet effet ;</p> <p>Mettre un terme à la persistance de la surimposition sur les rappels</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>7. Retraite</b>                     | Aucun engagement   | <p>Fixer la retraite à 65 ans</p> <p>Enrôler les enseignants déjà retraités comme agents contractuels sur une période maximale de 5 ans</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>8. Indemnités liées aux examens</b> | Aucun engagement   | <p>Paiement de la double correction au CFEE</p> <p>Revalorisation de la surveillance de l'examen à l'image de celle du BFEM</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

A la suite des interpellations des syndicats, la partie gouvernementale a apporté des précisions.

➤ **Le coordonnateur du Budget est revenu sur :**

- Le retard du virement des check-off des syndicats dû à un dysfonctionnement interne entre la solde et la paie générale ;



- L'accélération du rythme de décaissement des prêts au logement n'ayant pas toujours abouti à un apurement des stocks ;
- La projection du ministère des finances vers un traitement équitable des questions de retraite via un reversement des pensions des agents non fonctionnaires au FNR et la mise sur pied d'une caisse autonome de retraite pour toute la fonction publique ;
- la perspective de refonte du Code général des impôts sur instruction des nouvelles autorités ;
- Le respect depuis 2018 d'un engagement annuel minimal de 50 milliards destinés au paiement des rappels ;
- Les **représentants du ministère de l'urbanisme** ont rassuré de la dynamique de respect des engagements souscrits par une reprise prochaine du dialogue avec le G7. A cet effet, un état des lieux des sites à usage d'habitation octroyés par l'Etat est en cours au niveau de toutes les régions. Parallèlement, d'autres programmes de logement en perspective comptent accorder une place de choix aux enseignants. Les assurances fournies concernent :
  - La levée des blocages sur les assiettes foncières destinées aux enseignants au niveau de la Zac de Mbour4 ;
  - La prise en charge des impactés avant toute attribution au niveau du site de Diourbel ;
  - La programmation d'une rencontre pour prendre en charge les difficultés au niveau de la Zac de Ndoum ;
  - Le processus en cours pour la mise à disposition des sites de Déni Biram Ndao et Kantenne ;
  - La disponibilité du site de Louga au mois de février 2025 ;
  - Un état des lieux en cours au niveau du site de Kounoune ainsi qu'au niveau des sites non viabilisés
  - le blocage par le ministère des finances des discussions entamées avec le promoteur du site de Tivaoune.

**Le représentant du ministère du travail** a rappelé les opérations menées pour la reconstitution de la carrière des MC à partir de l'année 2000 et des PC à partir de 2024 suite aux inscriptions sur la plateforme, soit un passif de 31 milliards selon l'IPRES.

**Le DRH du MFPT est revenu sur :**

- le **passif de cartes professionnelles** de l'ordre de 4.500 dont la prise en charge se fera au plus tard au mois de juin 2025 après une confection de 700 cartes ;
- le ralentissement de la formation diplômante consécutif à la capacité d'accueil limitée au niveau de la FASTEF et de l'ENSEPT ;
- la formation des chefs d'établissements dès leur accession au poste de responsabilité ;
- le nombre insuffisant de formateurs du fait de la faible capacité d'accueil des écoles impactant le rythme de prise en charge des passerelles professionnelles



Le DRH du MEN a fait le ministériel. Il s'agit de :

point sur les interpellations concernant ce département

- la **formation** de toutes les cibles dans une perspective de matérialisation de la formation universelle avec présentement :
  - 
  - 3 cohortes de MEPS en rapport avec la capacité du CNEPS de Thiès ;
  - 1817 stagiaires à la FASTEF dont 306 Chargés de cours et 817 PC
  - Le recensement des candidats aux formations via mirador pour une prise en charge diligente selon une certaine planification ;
  - la disposition de l'Etat à recruter des maitres coraniques dans les plus brefs délais,
  - la perspective de formaliser le BFEM et le baccalauréat arabe.
- Le maintien de la **catégorisation des établissements** en veillant à une prise en charge diligente des actes de nomination aux postes de responsabilité ;
- La problématique du paiement des **bourses aux auditeurs** de la FASTEF bénéficiaires de la FAD ;
- La nomination prochaine d'une personnalité consensuelle à la tête du CDS/SEF ;
- La légalité de l'OS de mutation des enseignants délégués dans les fonctions de CTR et CTD après 5 ou 6 ans d'exercice ;
- La gestion en cours de la situation des enseignants au niveau de l'Institut Islamique au cas par cas.

Le **Directeur des Etudes de la Législation et du Contentieux (DELIC)**, au nom du MFPRSP, est revenu sur les opportunités offertes par la révision du décret 74-374 à travers la prise en compte du reclassement dans les mêmes conditions que pour le fonctionnaire à partir de la date d'obtention de diplôme avec la conservation d'une ancienneté de 30%, ainsi que de la conservation d'une péréquation de 60% comme pour les enseignants fonctionnaires lors des CAP.

A son tour, la **Directrice de la Gestion des Carrières (DGC)** a mis l'accent sur la résurgence des lenteurs administrateurs en rapport avec le récent changement de gouvernement même si les avancées de la digitalisation se sont traduites par la satisfaction de 17 procédures sur 20. Aussi, a-t-elle rappelé la nécessité de finaliser le processus au profit des décisionnaires du fait de l'accroissement des dossiers de reclassement d'enseignants non fonctionnaires encore en attente de traitement et passant de 1035 en 2023 à 1510 dossiers en décembre 2024.

### III. SYNTHÈSE :

A la fin des travaux du Comité, le Ministre de la Fonction Publique a félicité tous les participants. Il est revenu, par ailleurs, sur certains amendements de la partie syndicale en insistant sur :

- La nécessité d'une plus grande périodicité des rencontres



- La perspective administrative prochaine d'une réduction drastique des lenteurs
- Le bouclage de l'interconnexion avec Mirador dès fin décembre en absorbant les dossiers depuis les IA ;
- La prise en charge de la pension de retraite des décisionnaires à travers l'approche globale initiée présentement par l'Etat du Sénégal ;
- Les risques de blocages liés à la rétroactivité en termes de prise en charge lente et onéreuse
- La convocation d'une réunion technique pour la finalisation du décret concernant les décisionnaires ;
- L'engagement de prendre en compte les engagements souscrits dans les autres protocoles et PV souscrits par la partie gouvernementale ?
- La nécessité de parachever la correction du système de rémunération.

**NB :** Le comité technique sera convoqué dans les meilleurs délais pour examiner les amendements concernant le projet de décret relatif à la situation des enseignants non fonctionnaires communément appelés décisionnaires.

Fin de rencontre : 21H45

Fait à Dakar le 13 décembre 2024.